



Informations valables
dans les Côtes d'Armor
et l'Ille-et-Vilaine

Homard :
8,7 cm



Réglementation
en vigueur au :
1^{er} août 2020

○ Pour une pêche à pied
respectueuse de l'environnement :

- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche
- Faites le tri de votre pêche sur le lieu de prélèvement
- Ne pêchez pas de coquillages dans les herbiers de zostères
- Ne pêchez que ce que vous êtes certain de consommer
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs
- Soulevez les pierres, ne les retournez pas
- Utilisez des outils autorisés, non destructeurs

Espèce
à marquer

Numéro des secours
en mer : 196



Tourteau :
14 cm

Araignée :
12 cm
6 max. en apnée

Réglette
offerte par



www.pnr-rance-emeraude.fr



Pour en savoir plus :
www.pecheapied-loisir.fr

Étrille : 6,5 cm